



CONSEIL MUNICIPAL
« ORDRE du JOUR »

Chères collègues, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le conseil municipal se réunira le :

JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 à 18H30
au CENTRE MAURIN DES MAURES

et vous prie de bien vouloir participer à cette séance.

Conformément à la Charte de l'élu local, et notamment à son point 3 qui dispose que « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. », vous êtes invités à signaler toute situation d'éventuel conflit d'intérêt vous concernant.

Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

ADMINISTRATION GENERALE

2. Règlement intérieur du conseil municipal
3. Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres (CAO)
4. Règlement intérieur de la commission spécialisée en délégation de service public (CSDSP)
5. Règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
6. Création de la commission de contrôle financier
7. Dénominations parking Port Cogolin, parking du Stade
8. Convention multilatérale relative à la prise en charge des frais d'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes

FINANCES

9. Liste des locaux commerciaux vacants imposables à la taxe sur les friches commerciales
10. Modification du calcul de la redevance domaniale à la charge de la régie du port de plaisance des Marines de Cogolin
11. Subvention exceptionnelle à l'association départementale des réserves communales de sécurité civile et comités communaux des feux de forêts (ADRCSCFF) du Var
12. Garantie d'emprunt à la SA d'HLM CDC Habitat social – acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (PLS) situés chemin de Trémourières

HOTEL DE VILLE

Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91

GESTION DOMANIALE

13. Autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de relais nécessaires au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau
14. Rectification de la délibération n° 2026/06/23-19 du 23 juin 2026 relative à la mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation d'une station de téléphonie mobile - société PHOENIX France sur le secteur de Font Mourier
15. Règlement de dommages suite à un sinistre – Dégât des eaux

URBANISME/FONCIER

16. Travaux d'extension de réseau d'eau potable, nécessaire à la DECI, chemin de l'Argentière – convention avec la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)
17. Acquisition amiable de la parcelle cadastrée AS 95 d'une superficie de 86 m² sise 16, avenue des Mûriers appartenant à la SCCV PEACEFUL-COGOLIN représentée par Monsieur Laurent ROMANELLI

RESSOURCES HUMAINES

18. Convention locale entre le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la direction des services de l'éducation nationale du Var (DSEN) et les collectivités territoriales de Cogolin et la Môle
19. Modification du tableau des emplois

CULTURE

20. Convention de mise à disposition du centre Maurin des Maures

ENFANCE/ANIMATION ET JEUNESSE

21. Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site – CAF du Var
22. Convention d'objectifs et de financement CAF – Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Crèches Plein Soleil et Poids Plume -
23. Actualisation des tarifs de la buvette, des produits et des événements du Centre Ados
24. Adoption du nouveau projet éducatif local 2026 (PEL)

SERVICES TECHNIQUES

25. Convention entre la commune et l'éco-organisme ALCOME relative à la réduction, la collecte et le traitement des déchets issus des mégots

Fait à Cogolin, le 16 septembre 2026

Le maire,


Isabelle FARNET RISSO

